

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
FORMATION CONTINUE
APPRENTISSAGE

N/Ref :
dir.2020.11.016

Dossier suivi par :
Laureen Grandmougin
Secrétariat de direction

03 84 53 10 00

@lyceePEV_39300

lyc.victor.champagnole
@ac-besancon.fr

<https://lyc-pevictor-champagnole.eclat-bfc.fr>

625 Avenue de Gottmadingen
BP 80116
39303 Champagnole cedex

Le proviseur

aux

membres du conseil d'administration
du lycée polyvalent

- de droit
- désignés
- titulaires élus en octobre 2020

Objet : Commission permanente

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine séance de travail de la commission permanente du conseil d'administration de l'établissement. Elle se tiendra le jeudi 24 novembre 2020, de 17h45 à 19h15, en salle polyvalente.

L'article R.421.-41 du code de l'éducation stipule que cette instance instruit les questions relatives à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement avant que celles-ci ne soient soumises à l'examen du conseil d'administration. Elle peut recevoir délégation du conseil d'administration pour exercer certaines de ses compétences, sachant que les décisions prises sur délégation sont transmises aux membres du conseil d'administration dans le délai de quinze jours.

En application, l'ordre du jour de cette séance consistera notamment à :

- **Etudier des modifications du règlement intérieur concernant le service de restauration et d'hébergement (SRH) scolaire d'une part, l'accueil des élèves en milieu professionnel ou établissement de formation d'autre part ;**
- **Réfléchir à l'évolution de la grille de l'emploi du temps pour la rentrée 2021.**

Si vous étiez dans l'impossibilité de répondre à cette convocation, je vous prie d'une part de m'informer, d'autre part de faire directement appel à un suppléant de votre collège d'appartenance auquel vous transmettez la présente convocation. Votre suppléant m'informerait de sa présence dès l'ouverture de la séance.

Notez que par volonté d'assurer une diffusion de l'information la plus large possible, pour favoriser le dialogue et la vie démocratique au sein de l'établissement scolaire, chaque projet d'ordre du jour ainsi que les documents préparatoires sont publiés à l'attention des titulaires et des suppléants dans l'ENT ÉCLAT-BFC, rubrique « Nos instances de décision et de consultation > Conseil d'administration. »

Vous pouvez demander à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour en déposant dans l'ENT ÉCLAT-BFC, rubrique « Nos instances de décision et de consultation > Conseil d'administration. », une question écrite jusqu'à 48 heures ouvrées avant la date de la séance.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane Arru

